# REPUBLIQUE FRANÇAISE

# COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - CIAS MACS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 20000986800015

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE DE SAINT VINCENT DE TYROSSE

M. 14

Budget primitif voté par nature

**BUDGET: CIAS MACS (3)** 

**ANNEE 2020** 

<sup>(1)</sup> Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

<sup>(2)</sup> A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

<sup>(3)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# **Sommaire**

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	27
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	29
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	30
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	31
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	33
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	34

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	CIAS MACS	BP
40 1 23 284	CIAS MACS	2020

I – INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	62668
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	24332

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab.	Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate
0.00	0.00	0.00	0.00

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	79.02	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	76.87	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.91	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

<sup>(1)</sup> Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

<sup>(2)</sup> Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

<sup>(3)</sup> Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ....... du ......).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES	FONCTIONNEMENT  DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE			
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES	DEPENSES DE LA SECTION DE	RECETTES DE LA SECTION DE			
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES		RECETTES DE LA SECTION DE			
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES	1 CHOTIONIVEINE	FONCTIONNEMENT			
AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 902 565,46	1 786 989,00			
+	+	+			
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00			
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(si déficit)	(si excédent)			
REPORTE (2)	0,00	115 576,46			
= = =					
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 902 565,46	1 902 565,46			
F	INVESTISSEMENT				
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	117 918,99	25 406,00			
+	+	+			
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 594,66	1 030,00			
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA	(si solde négatif)	(si solde positif)			
(2)	0,00	93 077,65			
=	=	=			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	119 513,65	119 513,65			
	H  RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)  002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)  =  TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)  CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)  +  RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)  001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)  =  TOTAL DE LA SECTION	### ##################################			

2 022 079,11

2 022 079,11

**TOTAL** 

**TOTAL DU BUDGET (3)** 

<sup>(1)</sup> Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

<sup>(2)</sup> A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	417 350,00	0,00	227 926,00	227 926,00	227 926,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 461 825,81	0,00	477 590,00	477 590,00	477 590,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	200,00	0,00	1 184 833,46	1 184 833,46	1 184 833,46
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	4 879 375,81	0,00	1 890 349,46	1 890 349,46	1 890 349,46
66	Charges financières	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	4 886 375,81	0,00	1 893 349,46	1 893 349,46	1 893 349,46
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	17 600,00		9 216,00	9 216,00	9 216,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	17 600,00		9 216,00	9 216,00	9 216,00
	TOTAL	4 903 975,81	0,00	1 902 565,46	1 902 565,46	1 902 565,46

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 902 565.46

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 229 000,00	0,00	44 940,00	44 940,00	44 940,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 454 950,00	0,00	1 731 999,00	1 731 999,00	1 731 999,00
75	Autres produits de gestion courante	50,00	0,00	50,00	50,00	50,00
	Total des recettes de gestion courante	4 814 000,00	0,00	1 776 989,00	1 776 989,00	1 776 989,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	7 500,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes réelles de fonctionnement	4 821 500,00	0,00	1 786 989,00	1 786 989,00	1 786 989,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	4 821 500,00	0,00	1 786 989,00	1 786 989,00	1 786 989,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	115 576,46
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 902 565,46

#### Pour information:

		Ш
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL		cc
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	9 216,00	dé
D'INVESTISSEMENT (6)		dι

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<sup>(1)</sup> Cf. Modalités de vote I-B.

<sup>(2)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<sup>(3)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (6) Solde de l'opération *DF 023* + *DF 042 RF 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

# DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	85 870,96	1 594,66	105 918,99	105 918,99	107 513,65
	Total des dépenses d'équipement	86 870,96	1 594,66	107 918,99	107 918,99	109 513,65
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	7 800,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	17 800,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	les dépenses réelles d'investissement	104 670,96	1 594,66	117 918,99	117 918,99	119 513,65
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	104 670,96	1 594,66	117 918,99	117 918,99	119 513,65

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	119 513,65

# RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	500,00	1 030,00	6 190,00	6 190,00	7 220,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	10 500,00	1 030,00	16 190,00	16 190,00	17 220,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total o	les recettes réelles d'investissement	10 500,00	1 030,00	16 190,00	16 190,00	17 220,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	17 255,80		9 216,00	9 2 1 6,00	9 216,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total d	les recettes d'ordre d'investissement	17 255,80		9 216,00	9 216,00	9 216,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	27 755,80	1 030,00	25 406,00	25 406,00	26 436,00
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					93 077,65	
					=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					119 513,65	

Pour mémoire Restes à Propositions VOTE (3)

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

3		
r	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
9	DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE	9 216,00
3	FONCTIONNEMENT (10)	

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- $(4) \ DF \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RF \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DF \ 042 \ ; \ DI \ 041 = RI \ 041 \ ; \ DF \ 043 = RF \ 043.$
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération *DF 023* + *DF 042 RF 042* ou solde de l'opération *RI 021*+ *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	227 926,00		227 926,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	477 590,00		477 590,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 184 833,46		1 184 833,46
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66 67 68 <i>71</i>	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. aux amortissements et provisions Production stockée (ou déstockage) (3)	1 000,00 2 000,00 0,00	0,00 0,00 9 216,00 0,00	1 000,00 2 000,00 9 216,00 0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dé	penses de fonctionnement – Total	1 893 349,46	9 216,00	1 902 565,46

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 902 565,46

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	10 000,00	0,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	107 513,65		107 513,65
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	2 000,00	0,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
D	Dépenses d'investissement – Total	119 513,65	0,00	119 513,65

	<u>'</u>
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	119 513,65

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	44 940,00		44 940,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	1 731 999,00		1 731 999,00
75	Autres produits de gestion courante	50,00	0,00	50,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00	0,00	10 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
R	Recettes de fonctionnement – Total	1 786 989,00	0,00	1 786 989.00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	115 576,46
14	

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 902 565,46

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	7 220,00	0,00	7 220,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	10 000,00	0,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26 27	Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
21 28	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00 9 216,00	0,00 9 216,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	17 220,00	9 216,00	26 436,00

	т
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	93 077,65
	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	119 513,65

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire	Propositions	Vote (4)
1		budget précédent (2)	nouvelles (3)	
011	Charges à caractère général	417 350,00	227 926,00	227 926,00
60611	Eau et assainissement	20 000,00	20 000,00	20 000,00
60612	Energie - Electricité	43 000,00	55 000,00	55 000,00
60622	Carburants	7 500,00	4 500,00	4 500,00
60623	Alimentation	400,00	500,00	500,00
60631	Fournitures de notit équipement	800,00	1 000,00	1 000,00
60632 60636	Fournitures de petit équipement Vêtements de travail	3 000,00 8 000,00	2 500,00 1 500,00	2 500,00 1 500,00
6064	Fournitures administratives	6 000,00	5 500,00	5 500,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	27 000,00	25 000,00	25 000,00
6135	Locations mobilières	14 250,00	18 000,00	18 000,00
61521	Entretien terrains	10 000,00	9 800,00	9 800,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	15 000,00	9 500,00	9 500,00
615232	Entretien, réparations réseaux	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	3 000,00	3 000,00
6156	Maintenance	25 800,00	7 000,00	7 000,00
6161	Multirisques	31 000,00	2 000,00	2 000,00
6182	Documentation générale et technique	600,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	3 500,00	3 500,00
6188	Autres frais divers	3 000,00	10 000,00	10 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	900,00	900,00	900,00
6226	Honoraires	1 000,00	11 500,00	11 500,00
6231 6236	Annonces et insertions Catalogues et imprimés	4 500,00 3 500,00	1 200,00 0,00	1 200,00 0,00
6251	Voyages et déplacements	102 000,00	1 300,00	1 300,00
6257	Réceptions	500,00	300,00	300,00
6261	Frais d'affranchissement	29 000,00	17 100,00	17 100,00
6262	Frais de télécommunications	35 000,00	2 000,00	2 000,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 000,00	4 500,00	4 500,00
6288	Autres services extérieurs	600,00	526,00	526,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	300,00	300,00	300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 461 825,81	477 590,00	477 590,00
6218	Autre personnel extérieur	145 000,00	45 000,00	45 000,00
6331	Versement de transport	20 000,00	1 500,00	1 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	16 000,00	1 200,00	1 200,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	70 000,00	5 990,00	5 990,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 155 000,00	270 000,00	270 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	12 000,00	5 000,00	5 000,00
64116 64118	Indemnités préavis, licenciement titul.  Autres indemnités titulaires	15 000,00 228 025,81	0,00 1 000,00	0,00 1 000,00
64131	Rémunérations non tit.	2 200 000,00	30 000,00	30 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	28 000,00	0,00	0,00
	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	254 000,00	41 200,00	
6451		_0 : 000,00		41 /00 00
6451 6453	Cotisations aux caisses de retraites	230 000.00	· ·	41 200,00 70 000,00
	Cotisations aux caisses de retraites Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	230 000,00 45 000,00	70 000,00 1 000,00	70 000,00 1 000,00
6453			70 000,00	70 000,00
6453 6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	45 000,00	70 000,00 1 000,00	70 000,00 1 000,00
6453 6454 6455	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C. Cotisations pour assurance du personnel	45 000,00 5 000,00	70 000,00 1 000,00 500,00	70 000,00 1 000,00 500,00
6453 6454 6455 6456	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C. Cotisations pour assurance du personnel Versement au F.N.C. supplément familial	45 000,00 5 000,00 21 000,00	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00
6453 6454 6455 6456 6475	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C. Cotisations pour assurance du personnel Versement au F.N.C. supplément familial Médecine du travail, pharmacie	45 000,00 5 000,00 21 000,00 17 800,00	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00 1 900,00	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00 1 900,00
6453 6454 6455 6456 6475	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C. Cotisations pour assurance du personnel Versement au F.N.C. supplément familial Médecine du travail, pharmacie Atténuations de produits	45 000,00 5 000,00 21 000,00 17 800,00 <b>0,00</b>	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00 1 900,00	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00 1 900,00 <b>0,00</b>
6453 6454 6455 6456 6475 <b>014</b> <b>65</b>	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C. Cotisations pour assurance du personnel Versement au F.N.C. supplément familial Médecine du travail, pharmacie Atténuations de produits Autres charges de gestion courante	45 000,00 5 000,00 21 000,00 17 800,00 0,00 200,00 200,00 0,00	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00 1 900,00 0,00 1 184 833,46	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00 1 900,00 0,00 1 184 833,46
6453 6454 6455 6456 6475 <b>014</b> <b>65</b>	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C. Cotisations pour assurance du personnel Versement au F.N.C. supplément familial Médecine du travail, pharmacie Atténuations de produits Autres charges de gestion courante Redevances pour licences, logiciels,	45 000,00 5 000,00 21 000,00 17 800,00 0,00 200,00	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00 1 900,00 0,00 1 184 833,46 700,00	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00 1 900,00 0,00 1 184 833,46 700,00
6453 6454 6455 6456 6475 <b>014</b> <b>65</b> 651 6521	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C. Cotisations pour assurance du personnel Versement au F.N.C. supplément familial Médecine du travail, pharmacie Atténuations de produits Autres charges de gestion courante Redevances pour licences, logiciels, Déficit budgets annexes administratifs	45 000,00 5 000,00 21 000,00 17 800,00 0,00 200,00 200,00 0,00	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00 1 900,00 0,00 1 184 833,46 700,00 1 183 967,00	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00 1 900,00 0,00 1 184 833,46 700,00 1 183 967,00
6453 6454 6455 6456 6475 <b>014</b> <b>65</b> 651 6521 65888 <b>656</b>	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C. Cotisations pour assurance du personnel Versement au F.N.C. supplément familial Médecine du travail, pharmacie  Atténuations de produits  Autres charges de gestion courante Redevances pour licences, logiciels, Déficit budgets annexes administratifs Autres	45 000,00 5 000,00 21 000,00 17 800,00 0,00 200,00 200,00 0,00 0,00	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00 1 900,00 0,00 1 184 833,46 700,00 1 183 967,00 166,46	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00 1 900,00 0,00 1 184 833,46 700,00 1 183 967,00 166,46
6453 6454 6455 6456 6475 <b>014</b> <b>65</b> 651 6521 65888 <b>656</b>	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C. Cotisations pour assurance du personnel Versement au F.N.C. supplément familial Médecine du travail, pharmacie  Atténuations de produits  Autres charges de gestion courante  Redevances pour licences, logiciels, Déficit budgets annexes administratifs Autres  Frais fonctionnement des groupes d'élus	45 000,00 5 000,00 21 000,00 17 800,00 0,00 200,00 200,00 0,00 0,00 0,00	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00 1 900,00 0,00 1 184 833,46 700,00 1 183 967,00 166,46 0,00	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00 1 900,00 0,00 1 184 833,46 700,00 1 183 967,00 166,46 0,00
6453 6454 6455 6456 6475 014 65 651 6521 65888 656	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C. Cotisations pour assurance du personnel Versement au F.N.C. supplément familial Médecine du travail, pharmacie  Atténuations de produits  Autres charges de gestion courante Redevances pour licences, logiciels, Déficit budgets annexes administratifs Autres  Frais fonctionnement des groupes d'élus  DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	45 000,00 5 000,00 21 000,00 17 800,00 0,00 200,00 200,00 0,00 0,00 0,00 4 879 375,81	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00 1 900,00 0,00 1 184 833,46 700,00 1 183 967,00 166,46 0,00 1 890 349,46	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00 1 900,00 0,00 1 184 833,46 700,00 1 183 967,00 166,46 0,00 1 890 349,46
6453 6454 6455 6456 6475 014 65 651 6521 65888 656 TOTAL =	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C. Cotisations pour assurance du personnel Versement au F.N.C. supplément familial Médecine du travail, pharmacie  Atténuations de produits Autres charges de gestion courante Redevances pour licences, logiciels, Déficit budgets annexes administratifs Autres  Frais fonctionnement des groupes d'élus  DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)  Charges financières (b)	45 000,00 5 000,00 21 000,00 17 800,00 0,00 200,00 0,00 0,00 0,00 4 879 375,81 1 000,00	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00 1 900,00 0,00 1 184 833,46 700,00 1 183 967,00 166,46 0.00 1 890 349,46	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00 1 900,00 0,00 1 184 833,46 700,00 1 183 967,00 166,46 0,00 1 890 349,46
6453 6454 6455 6456 6475 014 65 651 6521 65888 656 TOTAL =	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C. Cotisations pour assurance du personnel Versement au F.N.C. supplément familial Médecine du travail, pharmacie  Atténuations de produits  Autres charges de gestion courante Redevances pour licences, logiciels, Déficit budgets annexes administratifs Autres  Frais fonctionnement des groupes d'élus  DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)  Charges financières (b) Intérêts des autres dettes	45 000,00 5 000,00 21 000,00 17 800,00 0,00 200,00 200,00 0,00 0,00 0,00 4 879 375,81 1 000,00 1 000,00	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00 1 900,00 0,00 1 184 833,46 700,00 1 183 967,00 166,46 0,00 1 890 349,46	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00 1 900,00 0,00 1 184 833,46 700,00 1 183 967,00 166,46 0,00 1 890 349,46
6453 6454 6455 6456 6475 014 65 651 6521 65888 656 TOTAL =	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C. Cotisations pour assurance du personnel Versement au F.N.C. supplément familial Médecine du travail, pharmacie  Atténuations de produits  Autres charges de gestion courante Redevances pour licences, logiciels, Déficit budgets annexes administratifs Autres  Frais fonctionnement des groupes d'élus  DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)  Charges financières (b) Intérêts des autres dettes  Charges exceptionnelles (c)	45 000,00 5 000,00 21 000,00 17 800,00 0,00 200,00 0,00 0,00 0,00 0,00 4 879 375,81 1 000,00 1 000,00 1 000,00	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00 1 900,00 0,00 1 184 833,46 700,00 1 183 967,00 166,46 0,00 1 890 349,46  1 000,00 1 000,00 2 000,00	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00 1 900,00 0,00 1 184 833,46 700,00 1 183 967,00 166,46 0,00 1 890 349,46  1 000,00 1 000,00 2 000,00
6453 6454 6455 6456 6475 014 65 651 6521 65888 656 TOTAL =	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C. Cotisations pour assurance du personnel Versement au F.N.C. supplément familial Médecine du travail, pharmacie  Atténuations de produits  Autres charges de gestion courante Redevances pour licences, logiciels, Déficit budgets annexes administratifs Autres  Frais fonctionnement des groupes d'élus  DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)  Charges financières (b) Intérêts des autres dettes  Charges exceptionnelles (c) Titres annulés (sur exercices antérieurs	45 000,00 5 000,00 21 000,00 17 800,00 0,00 200,00 200,00 0,00 0,00 0,00	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00 1 900,00 0,00 1 184 833,46 700,00 1 183 967,00 166,46 0,00 1 890 349,46  1 000,00 1 000,00 2 000,00	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00 1 900,00 0,00 1 184 833,46 700,00 1 183 967,00 166,46 0,00 1 890 349,46  1 000,00 1 000,00 2 000,00
6453 6454 6455 6456 6475 014 65 651 6521 65888 656 TOTAL =	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C. Cotisations pour assurance du personnel Versement au F.N.C. supplément familial Médecine du travail, pharmacie  Atténuations de produits  Autres charges de gestion courante Redevances pour licences, logiciels, Déficit budgets annexes administratifs Autres Frais fonctionnement des groupes d'élus  DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)  Charges financières (b) Intérêts des autres dettes Charges exceptionnelles (c) Titres annulés (sur exercices antérieurs Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	45 000,00 5 000,00 21 000,00 17 800,00 0,00 200,00 200,00 0,00 0,00 0,00	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00 1 900,00 0,00 1 184 833,46 700,00 1 183 967,00 166,46 0,00 1 890 349,46  1 000,00 1 000,00 2 000,00 0,00	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00 1 900,00 0,00 1 184 833,46 700,00 1 183 967,00 166,46 0,00 1 890 349,46  1 000,00 1 000,00 2 000,00 0,00
6453 6454 6455 6456 6475 014 65 651 6521 65888 656 TOTAL =	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C. Cotisations pour assurance du personnel Versement au F.N.C. supplément familial Médecine du travail, pharmacie  Atténuations de produits  Autres charges de gestion courante Redevances pour licences, logiciels, Déficit budgets annexes administratifs Autres  Frais fonctionnement des groupes d'élus  DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)  Charges financières (b) Intérêts des autres dettes  Charges exceptionnelles (c) Titres annulés (sur exercices antérieurs	45 000,00 5 000,00 21 000,00 17 800,00 0,00 200,00 200,00 0,00 0,00 0,00	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00 1 900,00 0,00 1 184 833,46 700,00 1 183 967,00 166,46 0,00 1 890 349,46  1 000,00 1 000,00 2 000,00	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00 1 900,00 0,00 1 184 833,46 700,00 1 183 967,00 1 66,46 0,00 1 890 349,46  1 000,00 1 000,00 2 000,00
6453 6454 6455 6456 6475 014 65 651 6521 65888 656 TOTAL =	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C. Cotisations pour assurance du personnel Versement au F.N.C. supplément familial Médecine du travail, pharmacie  Atténuations de produits  Autres charges de gestion courante Redevances pour licences, logiciels, Déficit budgets annexes administratifs Autres Frais fonctionnement des groupes d'élus  DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)  Charges financières (b) Intérêts des autres dettes Charges exceptionnelles (c) Titres annulés (sur exercices antérieurs Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	45 000,00 5 000,00 21 000,00 17 800,00 0,00 200,00 200,00 0,00 0,00 0,00	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00 1 900,00 0,00 1 184 833,46 700,00 1 183 967,00 166,46 0,00 1 890 349,46  1 000,00 1 000,00 2 000,00 0,00	70 000,00 1 000,00 500,00 3 300,00 1 900,00 0,00 1 184 833,46 700,00 1 183 967,00 166,46 0,00 1 890 349,46  1 000,00 1 000,00 2 000,00 0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	17 600,00	9 216,00	9 216,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	17 600,00	9 216,00	9 216,00
TOTAL I	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	17 600,00	9 216,00	9 216,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	17 600,00	9 216,00	9 216,00
_	EPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	4 903 975,81	1 902 565,46	1 902 565,46

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 902 565,46

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	130 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	130 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 229 000,00	44 940,00	44 940,00
7066	Redevances services à caractère social	1 174 000,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	49 000,00	40 940,00	40 940,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	6 000,00	4 000,00	4 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 454 950,00	1 731 999,00	1 731 999,00
74712	Emplois d'avenir	11 000,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	116 000,00	124 999,00	124 999,00
7473	Participat° Départements	1 788 000,00	36 000,00	36 000,00
74751	Participat° GFP de rattachement	1 105 000,00	1 570 000,00	1 570 000,00
7478	Participat <sup>o</sup> Autres organismes	434 950,00	1 000,00	1 000,00
75	Autres produits de gestion courante	50,00	50,00	50,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	50,00	50,00	50,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	4 814 000,00	1 776 989,00	1 776 989,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	7 500,00	10 000,00	10 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	7 500,00	10 000,00	10 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	4 821 500,00	1 786 989,00	1 786 989,00
	= a+b+c+d			
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
Ţ	OTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	4 821 500,00	1 786 989,00	1 786 989,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	115 576,46
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 902 565,46

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- $\mbox{(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles. } \\$
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 000,00	2 000,00	2 000,00
2051	Concessions, droits similaires	1 000,00	2 000,00	2 000,00
204 Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00	0,00
21	21 Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
201301	Opération d'équipement n° 201301 (5)	0,00	0,00	0,00
201302	Opération d'équipement n° 201302 (5)	10 000,00	0,00	0,00
201303	Opération d'équipement n° 201303 (5)	0,00	0,00	0,00
201601	Opération d'équipement n° 201601 (5)	35 370,96	5 400,00	5 400,00
201701	Opération d'équipement n° 201701 (5)	38 500,00	0,00	0,00
201901	Opération d'équipement n° 201901 (5)	2 000,00	31 000,00	31 000,00
999	Opération d'équipement n° 999 (5)	0,00	69 518,99	69 518,99
	Total des dépenses d'équipement	86 870,96	107 918,99	107 918,99
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00	10 000,00	10 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	10 000,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	7 800,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	17 800,00	10 000,00	10 000,00
Tota	I des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	104 670,96	117 918,99	117 918,99
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	104 670,96	117 918,99	117 918,99

	•
RESTES A REALISER N-1 (11)	1 594,66
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	119 513,65

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote, I-B.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

<sup>(6)</sup> Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(7)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

<sup>(8)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

<sup>(10)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(11)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	13 Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	00,0	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	500,00	6 190,00	6 190,00
10222	FCTVA	500,00	6 190,00	6 190,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	10 000,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	00,0	0,00
	Total des recettes financières	10 500,00	16 190,00	16 190,00
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	10 500,00	16 190,00	16 190,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	17 255,80	9 216,00	9 216,00
28182	Matériel de transport	8 074,00	1 994,00	1 994,00
28183	Matériel de bureau et informatique	8 616,80	6 652,00	6 652,00
28188	Autres immo. corporelles	565,00	570,00	570,00
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	17 255,80	9 216,00	9 216,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	17 255,80	9 216,00	9 216,00
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	27 755,80	25 406,00	25 406,00

	т
RESTES A REALISER N-1 (10)	1 030,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	93 077,65
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	119 513,65

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote, I-B.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

<sup>(7)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>(8)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(10)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 201301 (1) LIBELLE : CONSTRUCTION SIEGE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	531 177,42	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	531 177,42	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	531 177,42	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
•	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

<sup>(4)</sup> Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 201302 (1) LIBELLE : TELEPHONIE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	47 164,73	a 480,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	47 164,73	480,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	47 164,73	480,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-480,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

<sup>(4)</sup> Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET		
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3	

## OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 201303 (1) LIBELLE : ACHAT VEHICULES

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	58 610,62	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	58 610,62	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	58 116,52	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	494,10	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

8	
RESULTAT = (c + d) - (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

<sup>(4)</sup> Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 201601 (1) LIBELLE: MATERIELS INFORMATIQUES

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	25 094,12	a 0,00	5 400,00	b 5 400,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	25 094,12	0,00	5 400,00	5 400,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	25 094,12	0,00	5 400,00	5 400,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-5 400,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

<sup>(4)</sup> Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET		
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3	

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 201701 (1) LIBELLE : MOBILIER DE BUREAU

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	3 427,29	a 1 114,66	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 427,29	1 114,66	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 928,29	1 114,66	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 499,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-1 114,66
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

<sup>(4)</sup> Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET			
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3		

# OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 201901 (1) LIBELLE : MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	31 000,00	b 31 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	31 000,00	31 000,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	31 000,00	31 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-31 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

<sup>(4)</sup> Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET			
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3		

## OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 999 (1) LIBELLE : DIVERS

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	69 518,99	b 69 518,99	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	69 518,99	69 518,99	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	69 518,99	69 518,99	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-69 518,99
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

<sup>(4)</sup> Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

ALT DETAIL DES GREDITS DE TRESOREIRE (1)						
	Date de la			Montant des rem	boursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
	10/04/2019	500 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		500 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00

<sup>(1)</sup> Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

<sup>(3)</sup> Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

# A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	2017-06-30
CGCT): 0.00 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Matériel de bureau	5	11/02/2015
L	Matériel informatique	2	11/02/2015
L	Matériel informatique	5	11/02/2015
L	Véhicules	5	11/02/2015
L	Autres biens et matériels	5	11/02/2015

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

# DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSI PROPRE	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S = A + B	0,00	I 0,00
16 Empru	unts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

Op. de l'exercice I		Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	1 594,66	0,00	1 594,66	

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<sup>(4)</sup> Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

### **RESSOURCES PROPRES**

RESSOURCES PROPRES					
Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)		
RECETTE	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	15 406,00	III 15 406,00		
Ressourc	es propres externes de l'année (a)	6 190,00	6 190,00		
10222	FCTVA	6 190,00	6 190,00		
10223	TLE	0,00	0,00		
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00		
10228	Autres fonds	0,00	0,00		
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00		
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00		
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00		
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00		
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00		
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
Ressourc	es propres internes de l'année (b) (3)	9 216,00	9 216,00		
15	Provisions pour risques et charges				
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00		
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissement des immobilisations				
28182	Matériel de transport	1 994,00	1 994,00		
28183	Matériel de bureau et informatique	6 652,00	6 652,00		
28188	Autres immo. corporelles	570,00	570,00		
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations				
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours				
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices				
49	Prov. dépréc. comptes de tiers				
59	Prov. dépréc. comptes financiers				
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00		
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	15 406,00	1 030,00	93 077,65	0,00	109 513,65

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 594,66
Ressources propres disponibles	IV	109 513,65
Solde	V = IV - II (6)	107 918,99

 $<sup>\</sup>textbf{(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont \`a détailler conformément au plan de comptes.}\\$ 

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(4)</sup> Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<sup>(5)</sup> Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<sup>(6)</sup> Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

#### C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMI	PLOIS BUDGETAIRES	S (3)	_	S POURVUS SUR	
GRADES OU EMPLOIS (1)		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe Attaché Attaché principal FILIERE TECHNIQUE (c)	C A A	1,00 1,00 1,00 <b>5,00</b>	0,00 0,00 0,00 <b>0,00</b>	1,00 1,00 1,00 <b>5,00</b>	1,00 1,00 1,00 <b>4,00</b>	0,00 0,00 0,00 1,00	1,00 1,00 1,00 <b>5,00</b>
Adjoint technique Adjoint technique principal de 1ère classe	C C	4,00 1,00	0,00 0,00	4,00 1,00	3,00 1,00	1,00 0,00	4,00 1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		1,00	4,00	5,00	2,41	0,43	2,84
Agent social Assistant socio éducatif de 1ère classe FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)	C A	0,00 1,00 <b>0,00</b>	3,00 1,00 <b>0,00</b>	3,00 2,00 <b>0,00</b>	0,71 1,70 <b>0,00</b>	0,43 0,00 <b>0,00</b>	1,14 1,70 <b>0,00</b>
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		9,00	4,00	13,00	9,41	1,43	10,84

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

<sup>(2)</sup> Catégories : A, B ou C.

<sup>(3)</sup> Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

<sup>(4)</sup> Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

<sup>(5)</sup> Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

#### C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

#### (1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social. MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM: Animation.

PM: Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a°: article 3, 1er àlinéa: accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

# C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

E ET/(DEIOCEMENT)							
DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT				
Etablissements publics de coopération intercommunale							
Autres organismes de regroupement							
Agence Landaise pour l'Informatique	04/02/2008		140,00				
Union Nationale des CCAS	29/10/2008		0,00				
Union Départementale des CCAS	29/10/2008		0,00				

<sup>(1)</sup> Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 17 Nombre de membres présents : 17 Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES:
Pour: 17
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation : 22/07/2020

Présenté par le Président (1), A Saint Vincent de Tyrosse, le 30/07/2020 le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire A Saint Vincent de Tyrosse, le 30/07/2020 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

<sup>(1)</sup> Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

<sup>(2)</sup> L'assemblée délibérante étant : le conseil d'administration.